

L'homicide est rare

La statistique des causes de décès fournit un terme de comparaison qu'on peut confronter directement aux données policières, puisque les deux utilisent la même unité de compte : la personne décédée¹.

Les ordres de grandeur révélés par les deux sources (figure 1) se sont beaucoup rapprochés depuis que la police a distingué, à la fin des années 1980, tentatives et faits réalisés. Auparavant, les deux sources mesuraient des objets partiellement différents : la police ne distinguait pas homicides consommés et tentatives, en vertu du principe juridique qui assimile la tentative au fait réalisé. Au contraire, la statistique sanitaire ne comptabilise que les morts. La correction est d'autant plus importante qu'il semblait y avoir dans les comptages policiers à peu près autant de tentatives que d'homicides réussis. Comme la part des tentatives paraissait assez constante dans l'ensemble du comptage policier, les deux courbes (avec et sans tentatives) se déroulaient de façons très parallèles.

Ce parallélisme a cessé depuis 2010 : la courbe avec les tentatives connaît une étonnante croissance qu'ignore celle des homicides consommés. Faut-il y chercher un impact de la vague de terrorisme, les qualifications de tentatives d'assassinats correspondant aux cas de blessures et même éventuellement à des attentats qui ont échoué ? L'explication peut jouer pour les années récentes : les attentats terroristes commis en 2015 laissent une trace nettement visible sur les deux séries policières, notamment sur celle des tentatives (blessés). Cependant le *terminus a quo* de 2010 étonne : il est antérieur aux attentats Merah de 2012 et plus encore à la série qui débute en janvier 2015. On peut bien relever des attentats 'corses' mais il y a peu de chances qu'ils aient suffi à susciter à partir de 2009 une envolée des qualifications de tentatives. La divergence nouvelle entre homicides consommés et tentatives laisse perplexe² sauf à faire l'hypothèse d'une posture nouvelle consistant à poursuivre³ comme tentatives de crimes de meurtre ou d'assassinat des agressions que l'on aurait naguère seulement qualifiées de délits de coups et blessures.

Hors tentatives, on s'aperçoit que la source sanitaire et la source policière se situent dans des ordres de grandeur qui diffèrent actuellement du simple au double (de 0,6 à 1,3 pour 100 000⁴). Dans la statistique des causes de décès, un certain nombre de cas peuvent être classés à tort dans les causes indéterminées ou dans les suicides si l'homicide a été camouflé et que le médecin qui délivre le certificat a été trompé par les apparences⁵. L'écart entre les deux sources n'en reste pas moins difficile à comprendre (sauf à soupçonner des doubles comptages du côté policier, mais les rectifications apportées par le SSM-SI ont justement comme objectif de les débusquer).

¹ Les index policiers retenus sont : 1 règlement de comptes entre malfaiteurs, 2 homicides pour voler et à l'occasion de vols, 3 homicides pour d'autres motifs, 6 coups et blessures volontaires suivis de mort, et 51 homicides commis contre enfants de moins de 15 ans.

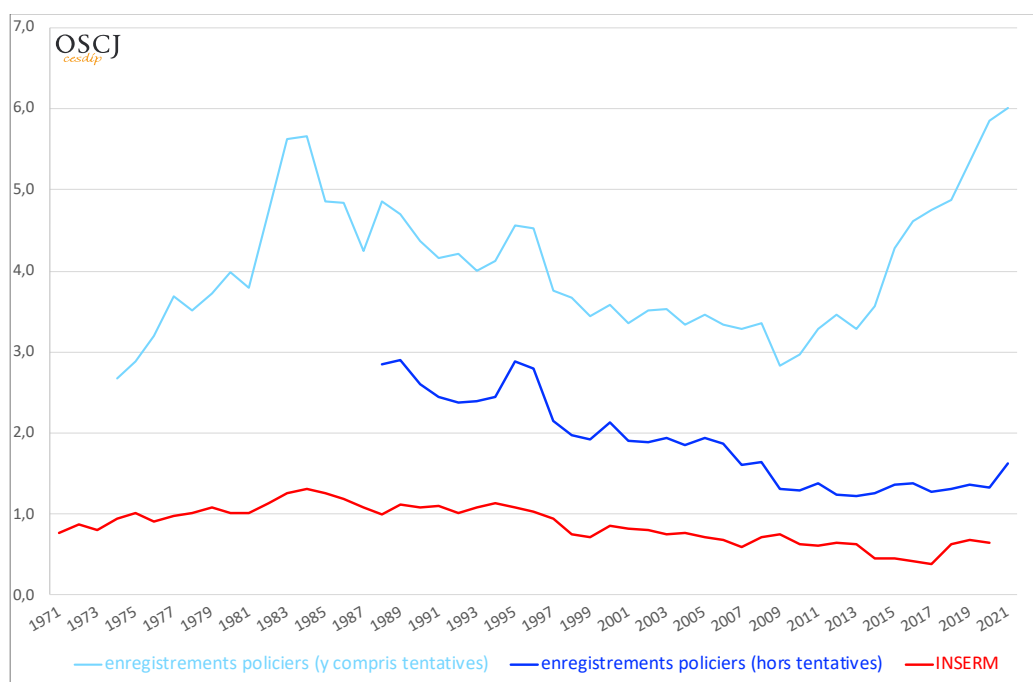
² D'autant que le SSM-SI publie des données très pointues sur les homicides consommés (qui ont fait l'objet de l'objet de corrections suite à des requalifications à partir de l'examen des dossiers de procédures policières), mais pas sur les tentatives (voir SSM-SI, 2022).

³ En application du principe dit de *la plus haute expression pénale*.

⁴ Soit 425 pour la statistique des causes de décès en 2020 (dernière année disponible pour les deux sources) et 863 pour la statistique policière la même année.

⁵ Les recherches d'Anne Tursz (Tursz, Gerbouin-Rérolle, 2008 ; Tursz *et al.*, 2010 ; Tursz, 2010) laissent à penser que l'infanticide pourrait être sous-estimé dans les différentes sources de comptage de l'homicide.

Figure 1 : Homicides volontaires, taux pour 100 000 habitants, 1971-2021



Sources : SSM-SI, Inserm-CepiDc

Champ : France métropolitaine

Que les tendances soient convergentes dans l'un et l'autre cas – et même bien corrélées (0,90) – constitue finalement l'enseignement le plus intéressant de cette comparaison. En tendance, l'homicide volontaire se situe actuellement à un niveau très bas. Cependant, la tendance baissière observée depuis 1990 tant dans la série policière que dans celle des causes de décès cède, au cours de la dernière décennie, à une stabilité et même à une légère poussée en fin de période.

Références

- SSM-SI, 2022, La mesure du nombre d'homicides enregistrés par la police et la gendarmerie depuis 2016 : une nouvelle étape de fiabilisation, *Interstat Méthode n°19*
- TURSZ A., 2010, *Les oubliés. Enfants maltraités en France et par la France*, Paris, Seuil.
- TURSZ A., CROST M., GERBOUIN-RÉROLLE P., COOK J., 2010, Underascertainment of child-abuse fatalities in France : retrospective analysis of judicial data to assess underreporting of infant homicides in mortality statistics, *Child abuse and Neglect*, 34, 534-544.
- TURSZ A., GERBOUIN-RÉROLLE P., 2008, *Enfants maltraités. Les chiffres et leurs bases juridiques en France*, Paris, Lavoisier.